



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Ville de TARTAS – Présentation du Programme ZEROPHYTO pour la commune de TARTAS

Conformément à la réglementation, mais aussi dans le cadre de la démarche Agenda 21 initiée sur le territoire communal, la Ville de TARTAS a souhaité s'investir pleinement dans le programme ZEROPHYTO. Ainsi sur l'année 2017, une réflexion a été menée tant en commission municipale que dans les services afin de lancer des premières actions et expérimentations sur l'année, dans l'objectif d'être opérationnel dans le courant de l'année 2018.

Au budget primitif 2017, des crédits pour des achats de matériels ont été inscrits avec des demandes financement, tandis qu'a été élaboré un plan de désherbage sur la commune ; tout cela s'inscrit dans la continuité ou en complémentarité des efforts réalisés dès 2016 au niveau de la tonte raisonnée ou différenciée, des circuits de balayage et des plannings d'interventions des agents.

Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin :

- En communiquant et en expliquant le plan de désherbage qui concerne aussi bien les services municipaux que les habitants et usagers.



- En diffusant sur le second semestre une lettre d'infos sur le ZEROPHYTO auprès de chaque foyer tarusate tout en organisant à l'automne une information dans les traditionnelles réunions de quartier du Maire.

Il est donc proposé d'adopter ces dispositions. *Est joint ci-après le plan de désherbage.*

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ADOpte ces dispositions.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES



TARTAS



Appartenant à la grande région naturelle des Landes de Gascogne, la commune de TARTAS est située au centre du département des Landes. Son territoire, plat dans son ensemble est traversé par la vallée large et mondable de la Midouze.

Le territoire de TARTAS est caractérisé par la présence terrasses alluviales issues de la succession d'épisodes de creusement et de ramblaiement, à travers les temps géologiques, de la Midouze et de l'Adour.

Le sous-sol est sablonneux dans les parties les plus hautes et sablo-argileux ailleurs.

La commune bénéficie d'un climat océanique, avec des périodes pluvieuses généralement plus marquées au printemps et à l'automne.

D'une altitude minimale de 14 m au bord de Midouze et maximale de 68 m au nord-est au niveau des landes de Marterre, on peut appréhender TARTAS comme une ville de vallée, construite au fourgon du relief local dessiné par celle-ci : l'abrupt de la ville haute correspond aux anciens lieux de pouvoir (dont il ne reste aujourd'hui que l'église) et la ville basse, plus large de berges, au pôle commercial.

TARTAS est donc divisée en une ville haute sur la rive gauche et une ville basse sur l'autre rive de la Midouze.

Déjà identifiée à l'époque romaine, TARTAS se pare, au début du second millénaire, d'un château entouré d'une enceinte, flanqué d'un donjon massif et doté de contreforts aux angles, dominant la rive gauche de la Midouze.

C'est un lieu de passage, un point stratégique qui échappe aux Albret en 1508 et qui subit, entre 1441 et 1413, un long siège des troupes de Charles VII.

Siège d'une sénéchaussée au Moyen Âge, TARTAS devient dès lors une ville importante.

Durant le XVI^e siècle, une importante communauté protestante se développe à Tartas, qui, de ce fait, devient une place « sûre » après l'édit de Nantes. Mais, en 1628, Louis XIII fait démolir le château et, une trentaine d'années plus tard, le frondeur Balhazar y établit son quartier général : sur ordre de Louis XIV, les fortifications sont alors démantelées.

Durant les siècles suivants, Tartas tire surtout des revenus de l'activité portuaire sur la Midouze jusqu'à l'arrivée du chemin de fer. Se développe alors une industrie diversifiée, de la transformation de la résine à la fabrication d'espadrilles, et en 1942, à la fondation de la papeterie toujours en activité.

Du passé, la ville garde quelques éléments architecturaux : la maison de Jeanne d'Albret érigée au XVII^e siècle, quelques vestiges des fortifications du château et le couvent des Ursulines, qui abrite en partie l'école Saint-Joseph.

ID : 040-214033-35-20170615-2017_C14-DE

Sommaire

Créé le 23/06/2017

Révisé en préfecture le 23/06/2017

Publié sur le site le 23/06/2017



Introduction

I. Contexte de mise en place du Plan de désherbage communal

1. Contexte réglementaire

2. Volonté communale

- A. L'Agenda 21
- B. La gestion différenciée

II. Analyse de l'existant

1. Surfaces traitées

- A. Description
- B. Localisation

2. Pratiques actuelles

- A. Taux
- B. Désherbage

III. Mise en œuvre du plan de désherbage

1. Observations

2. Définition de Zones

- A. Analyse de l'existant
- B. Classification des espaces
- C. Présentation des zones avec leur plan de gestion

3. Cartographie

IV. Présentation des différents matériels

1. La tonne

2. Le désherbage

V. Conclusion

2

I. Contexte de mise en place du Plan de Désherbage communal

Un plan de désherbage communal vient d'une réflexion des élus afin de faire évoluer les techniques existantes vers des techniques en adéquation avec le principe de développement durable.

1. Contexte réglementaire

La réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, et également sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes qui en dépendent.

3 grandes échéances de la loi sur la transition énergétique

2017

- Interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

- Fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019

- Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

2. Volonté communale

La commune de Tartas a mis en place une démarche politique dans le cadre du développement durable depuis plusieurs années. Nous pouvons noter dans cette démarche plusieurs points :

AGENDA 21 COMMUNAL

• DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ENTREPRISE - AGENDA 21

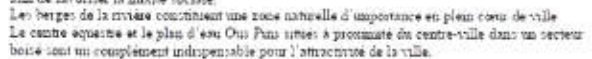
Depuis 2014, la municipalité s'est engagée dans une démarche de promotion du Développement Durable. Après une phase d'information et de communication auprès des habitants et acteurs divers du territoire, puis de diagnostic qui vient de s'achever, les premières actions concrètes démarrent.

• TOUT D'ABORD AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

L'AGENDA 21 nous amène aujourd'hui à réfléchir et à mettre en œuvre différentes techniques ou méthodes de travail, visant au travers de la biodiversité, à limiter les besoins en eau, diminuer les consommations de carburant tout en répondant aux nouvelles normes réglementaires. L'entretien de la commune est ainsi assuré différemment, permettant avec ces méthodes d'intervenir sur les espaces publics existants, zone rurale, ou zone urbaine, mais aussi les nouveaux quartiers et aménagements de voirie créés.

3

4





Situé en grande majorité à l'est, le reste du territoire communal présente un paysage composé de vastes champs de maïs et de parcelles plantées de pins, peupliers de quelques bois de chênes, reflets de l'activité agricole et forestière du territoire.

Les faiblesses du territoire sont en fin de compte la conséquence de ses meilleurs atouts. La rivière Midouze qui traverse l'hyper-centre connaît des crues hivernales qui justifient l'existence d'un Parcours de Protection du Risque d'Inondation PPRi. L'industrie classée SEVESO 2 génère un périmètre qui limite l'urbanisation aux abords de la zone industrielle. Enfin, la 2 x 2 voies qui relie Don à Mont de Miran coupe la ceinture verte de la zone rurale.

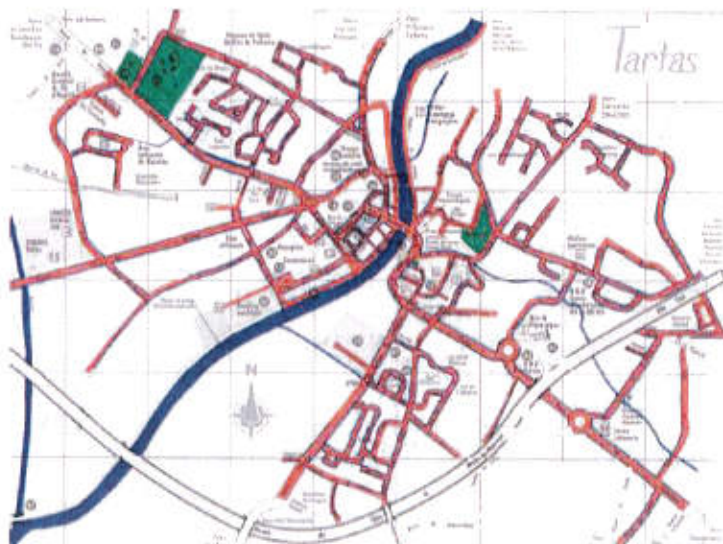
TARTAS se veut donc une petite ville à la campagne à dimensions humaines où il fait bon vivre. L'accroissement actuel de sa population restera mesuré et accompagné par la municipalité. La valorisation du patrimoine architectural et végétal le maintien de la vitalité des commerces en centre ville demeurent les meilleurs axes de développement de la commune.



La trame végétale dans les espaces urbanisés



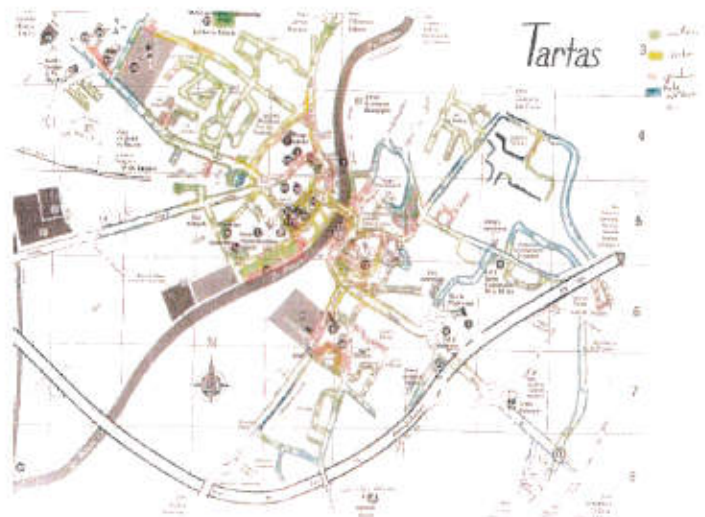
B. Localisation et classement (fiches détaillées en annexe)



Points d'eau - fossés - réseaux eaux pluviales

- Zones à risque faible
- Zones à risque élevé

NATURE DES SURFACES TRAITÉES



2. Pratiques actuelles

Nous allons aborder dans ce chapitre les deux actions principales à effectuer, pour l'entretien des espaces urbains de la commune, qui sont la tonte et le désherbage.

A. Tonte

L'essentiel du temps de travail effectif réalisé sur les espaces verts est consacré à la tonte.

Il nous paraît donc nécessaire d'accomplir notre réflexion sur ce point.

Voilà les différents types d'espaces embossés que nous pourrions observer sur la commune, et suivant les objectifs premiers de la municipalité, nous sommes dans l'obligation d'adopter plusieurs modes opératoires.

Dans un esprit écologique et économique, nous à part les espaces verts consacrés à la promenade et la détente du centre-ville et les terrains de sport, nous ne ramassons plus les déchets provenant de la tonte. Les appareils utilisés ne possèdent donc pas de bacs de ramassage.

a. Tonte intensive

La tonte intensive est appropriée pour les sites fréquentés régulièrement par la population. Ils sont tondus généralement 1 à 2 fois par mois pour les espaces verts et hebdomadairement pour les terrains de sport et les lieux faisant l'objet d'un arrosage régulier.

Dans notre cas, les espaces verts sont des zones permettant généralement le cheminement de la population. En effet, elles sont nécessaires pour desservir les habitations, afin que les usagers puissent circuler, elles peuvent être amenées aussi à supporter le stationnement de véhicules.

b. Tonte extensive

La tonte extensive est une option de gestion beaucoup moins contraignante : en effet l'herbe pousse naturellement et fait l'objet d'une tonte en adéquation avec la croissance du couvert végétal, à l'aide d'une faucille ou d'un débroussaillier.

Elle est appliquée dans tous les espaces non concernés par la tonte intensive, plus particulièrement dans les parties plus difficilement accessibles, nécessitant des moyens spécifiques pour l'entretien.

Ce type de zones reste néanmoins en adéquation avec les objectifs premiers de la municipalité. En effet, cette tonte permettra de conserver l'aspect rustique des sites concernés.

Elle est aussi en accord avec le concept de développement durable. Ces surfaces auront un intérêt écologique au point de vue de l'entomofaune, des petits vertébrés de l'avifaune etc. Cela permet aux différents sites d'avoir une sensibilité environnementale supplémentaire.



Tonte extensive

Tonte intensive

Nous avons prévu que certaines zones telles les bordures de route, les fossés, les chemins communaux etc., aient une tonte des tontes propres à elles-mêmes. On ne peut pas appliquer un des deux modes de tonte vus précédemment, à ces types d'ouvrages, car ils nécessitent du matériel spécifique adéquat.

B. Désherbage

Le désherbage est la pratique qui consiste à limiter le développement des adventices, ou mauvaises herbes, qui concurrencent les plantes cultivées en utilisant les ressources du sol (eau et minéraux) ainsi que la lumière. Il peut se réaliser de deux manières différentes :

- le contrôle des adventices, en limitant leur développement, en traitant celles-ci avant leur floraison ou l'apparition de semences ;
- la lutte contre les adventices, qui relève des moyens curatifs, en détruisant les plantes indésirables.

Différentes techniques peuvent être utilisées :

- le contrôle cultural qui consiste à adapter différents systèmes de culture (mise en place de paillage, utilisation des plantes couvre-sol...), pour limiter le développement des adventices ;
- la lutte physique, par action manuelle ou mécanique par l'arrachage de tout ou partie de la plante (sarclage, désherbage mécanique) ;
- la lutte chimique, par l'utilisation d'herbicides ;
- la lutte thermique parage d'une source de chaleur sur les parties aériennes de la plante ou proche du sol (désherbage thermique).

17

Actuellement nous possédons comme matériel :

- Des buses.
- Des réseaux de ramassage.
- Des corbeilles en osier.
- Location d'un désherbeur mécanique motorisé.

c. Thermique

Le désherbage thermique est peu développé actuellement, nous possédons deux chariots de désherbage supportant une bouteille de gaz et une lance individuelle.

Nous travaillons avec ce type d'engins les surfaces imperméables du centre-ville, de façon ponctuelle.

III. Mise en œuvre du Plan de désherbage

Une évolution du plan de désherbage était nécessaire au niveau communal. Nos techniques sont en perpétuelle évolution et la municipalité souhaite attendre le zéro phyto dans un court laps de temps.

Afin de pouvoir organiser les nouvelles campagnes de désherbage plus respectueuses de l'environnement, nous devons repenser et faire évoluer nos méthodes de travail.

Les objectifs souhaités par les élus ne pourront être tenus sans reconstituer les services et mettre en place un programme et un planning au niveau de l'ensemble du territoire communal.

1. Observations

Après plusieurs années d'évolution de nos pratiques d'entretien des espaces verts et minéraux, nous pouvons tenir le constat suivant :

L'absence d'herbes sur les trottoirs et les parties minéralisées véhicule encore auprès de la population une notion obsolète de sites propres et entretenus, bien que les nouvelles générations soient désormais plus sensibles au concept de développement durable. Il nous semble indispensable d'améliorer notre communication auprès de nos concitoyens afin de faciliter leur appréhension et leur compréhension de la volonté municipale, et du nouveau visage de leur environnement urbain.

Nous devons tenir compte de la météorologie et de son caractère aléatoire (l'envoltement et la pluie freinant la croissance de l'herbe), engendrant une difficulté de mettre en place un planning précis de désherbage en fonction de ces paramètres.

Nous sommes conscients que l'arrêt total ou partiel des produits phytosanitaires ou notre commune engendrerait un surplus de travail pour nos services pour maintenir le niveau d'entretien actuel.

19

a. Chimique

Traitement des surfaces enherbées, validé le 23/06/2017

Sur les zones enherbées, nous réalisons deux traitements : par tache, annuel avec du glyphosate, sur les espaces suivants :

- Pourtour des arbres et des palmiers ;
- Pied de clôture ;
- Bordure de voiries et chemins.

Traitement des surfaces perméables :

Sur les zones perméables, nous réalisons deux traitements annuels avec du glyphosate et de l'antiparasitaire.

Le premier traitement au glyphosate est en plein et le deuxième est par taches.

Le premier traitement est généralement couplé avec de l'antiparasitaire.

Traitement des surfaces imperméables :

Sur les zones imperméables, nous réalisons deux traitements par tache annuel avec du glyphosate.

Moyens logistiques :

Actuellement nous possédons comme matériel :

- Un tracteur équipé d'une cure de désherbage ;
- Deux mélangeurs en résine ;
- Deux lances d'application individuelles ;
- Deux pulvérisateurs à dos d'une contenance de 20 litres.

A noter que tous les applicateurs et ceux qui posent les commandes ont suivi la formation e-ceryphyto et sont tous agréés.

b. Mécanique et manuel

Ce type d'action fait l'objet d'interventions ponctuelles, pour affecter seulement du travail d'appont.

La technique de désherbage mécanique ou manuel est utilisée sur de petites surfaces de type :

- Massifs de fleurs et d'arbustes (généralement ils sont pulvérisés pour des adventices arrivent à consumer le paillis) ;
- Zones proches d'un fossé ou d'une bouche de puits ;
- Le cheuement de l'arborescence.

18

Nous devons donc recommander nos objectifs d'entretien, et localiser les zones urbaines en fonction des attentes de la population.

Nous allons donc modifier nos méthodes de travail afin de tenir des programmes d'entretien en adéquation avec les effectifs présents et la prise en compte de la notion développement durable, ce qui implique :

- Une adaptation des hauteurs de coupe en fonction des saisons ;
- Une augmentation de la tolérance ou la tolérance des parties minéralisées ;
- Un enherbement des trottoirs minéralisés situés en zone résidentielle ;
- Une mise en place systématique de paillage sur les massifs d'arbustes et de vivaces ;
- Une hiérarchisation des différents secteurs composant la trame communale.



20

A. Analyse de l'existant

Inventaire quantitatif

Les différents espaces composant la commune sont définis par leur localisation, superficie, nature du sol, les espèces végétales présentes, les arbres et la charge d'entretien (fréquence, agents et matériel).

Inventaire qualitatif

Dégage l'identité communale, en définissant les ambiances et les potentialités de chaque espace public par une description qualitative, les fonctions, les usages, la fréquentation, les objectifs de gestion.

B. Classification des espaces

A partir de l'analyse quantitative et qualitative, un code qualifié est attribué par site, définissant des objectifs de gestion.

Pour la Ville de Tartas nous proposons 8 codes :

- ✓ Gestion horticole
- Les espaces verts structurés plantés
- ✓ Gestion arborée
- Les espaces en centre bourg
- ✓ Gestion raisonnée
- Les espaces en quartier résidentiel
- ✓ Gestion sécurisée
- Les accotements des axes routiers hors agglomération
- ✓ Gestion champêtre
- Grands espaces non structurés type prairies
- ✓ Gestion forestière
- Les accotements de chemins communaux
- ✓ Gestion terrain de sport
- ✓ Gestion cimetière

21

Gestion Arborée

Orientation paysagère : Espaces structurés situés dans ou à proximité du centre bourg, lieu de promenade et de détente pour la population.

Composition : Massifs d'arbustes et fleurs annuelles, arbres structurés ou en évolution libre et pelouses en libre accès.

Entretien

Gazons, pelouses et prairies :

Espaces ayant un aspect de tapis vert.
Tonte avec ramassage, hauteur de coupe à 4,5 centimètres avec une tolérance jusqu'à 6 cm.

Massifs arbustes, graminées et vivaces :

Mise en place de paillage.
Taille annuelle d'entretien.
Désherbage manuel 2 fois par mois.

Jardinières fleuries :

Plantation annuelle.
Arrosage manuel 2 fois par semaine suivant météo.

Arbres :

Taille bisannuelle pour les sujets structurés et mise en sécurité des arbres en évolution libre.

Allées et désherbage :

Le désherbage des massifs sera essentiellement manuel.
Traitement des allées au désherbeur thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 5 %.
Traitement des tours d'arbres et mobilier urbain avec désherbeur thermique avec lance individuelle.

23

Version: 0.0.0.0

C. Présentation des zones avec leur plan gestion

Orientation paysagère : Espaces structurés situés dans ou à proximité du centre bourg, lieu de promenade et de détente pour la population.

Composition : Massifs d'arbustes et fleurs annuelles, arbres structurés ou en évolution libre et pelouses en libre accès. Allées et chemins tracés et bordurés.

Entretien

Gazons, pelouses et prairies :

Espaces arborés ayant un aspect de tapis vert.
Tonte avec ramassage, hauteur de coupe à 4,5 centimètres avec une tolérance jusqu'à 6 cm.

Massifs arbustes, graminées et vivaces :

Mise en place de paillage.
Taille annuelle d'entretien.

Massifs fleuris :

Plantation annuelle avec mise en place d'un paillage.
Arrosage hebdomadaire manuel ou automatique.

Arbres :

Taille annuelle pour les sujets structurés et mise en sécurité des arbres en évolution libre.

Allées et désherbage :

Le désherbage des massifs sera essentiellement manuel.
Traitement des allées au désherbeur thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 5 %.
Traitement des tours d'arbres et mobilier urbain avec désherbeur thermique avec lance individuelle.

22

Gestion Raisonnée

Orientation paysagère : Espaces structurés situés dans ou à proximité du centre bourg, lieu de passage utilisé très fréquemment par la population.

Composition : Espaces piétonniers et pouvant tolérer le stationnement de véhicules (motocyclos et parkings). Leur revêtement peut être composé de gazons, de grave stabilisée, de grave compactée et liée, de béton désactivé ou de pavés. Ils peuvent être également arborés.

Entretien

Gazons et pelouses :

Espaces ayant un aspect de tapis vert.
Tonte en unichung, hauteur de coupe à 4,5 centimètres avec une tolérance jusqu'à 6 cm.
Certaines tontes passent en ramassage si présence de feuilles.

Arbres :

Taille bisannuelle pour les sujets structurés et mise en sécurité des arbres en évolution libre.

Allées et désherbage :

Traitement des allées au désherbeur thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 5 %.
Traitement des tours d'arbres et mobilier urbain avec désherbeur thermique avec lance individuelle.

24

Gestion Chaumière

Orientation paysagère : Espaces structurés situés en périphérie du centre bourg, lieux de passage et de détente utilisés par la population.

Composition : Espaces piétonniers et espaces verts de quartier résidentiel. Leur revêtement peut être composé de gazon ou de grève stabilisée. Ils sont généralement arborés.

Entretien

Gazon, pelouses et prairies :

Espaces ayant un aspect de tapis vert.

Toute bimensuelle en mulching, à 6 centimètres avec une tolérance jusqu'à 10 cm.

Certains tontes peuvent être ramassées pour une question de propreté.

Arbres :

Taille bimensuelle pour les sujets structurés et mise en sécurité des arbres en évolution libre.

Allées et désherbage :

Traitement des allées : on privilégiera l'enherbement naturel des parties stabilisées dans la mesure du possible. Les points nécessitant cependant une couverture dénuée de végétation seront traités au désherbage thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 10-15 %.

Traitement des tontes d'arbres et mobilier urbain avec désherbage thermique avec lance individuelle.

Prairies :

Les bords des prairies sont touchés 2 fois par mois avec une tolérance jusqu'à 15cm.

Les prairies sont fauchées 2 fois par an : en juin et au début de l'hiver.

25

Gestion des Terrains de Sport

Orientation paysagère : Espaces structurés comprenant les terrains de sports enherbés et leurs abords.

Composition : Espaces consacrés à la pratique du sport.

Entretien

Pelouses sportives :

Espaces sportifs ayant un aspect de tapis vert.

Toute hebdomadaire avec ramassage, hauteur de coupe à 3,5 centimètres avec une tolérance jusqu'à 5 cm.

Afin de favoriser une meilleure résistance aux maladies une hauteur de coupe de 4,5 centimètres en été sera mise en place.

Abords des stades :

Espaces ayant un aspect de tapis vert.

Toute bimensuelle en mulching, à 6 centimètres avec une tolérance jusqu'à 10 cm.

Allées et désherbage :

Les allées seront traitées au désherbage thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 10-15 %.

Certains allées seront enherbées.

Traitement des tontes d'arbres et mobilier urbain avec désherbage thermique avec lance individuelle.

27

ID : 040-214003129-20170815-2017_G14-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2017

Reçu en préfecture le 23/09/2017



Orientation paysagère : Espaces structurés situés au dehors de l'agglomération.

Composition : Espaces naturels composés essentiellement de pans sauvages.

Entretien

- les plantations et le suivi sont gérés par T.O.N.F.,
- de part et d'autre des chemins, il est effectué deux fauchages par an,
- les fossés et talus jouxtant les accotements font l'objet d'un fauchage annuel.

Gestion Sécurité

(bord de route)

Orientation paysagère : Espaces structurés situés en bordure des axes routiers hors agglomération.

Composition : Espaces naturels de types prairies. Ils sont composés de flore spontanée.

Entretien

Gazon, pelouses et prairies :

Fauchage mensuel, une passe de sécurité (10 à 15 centimètres) sera faite sur l'accotement afin de maintenir une visibilité adéquate (30 centimètres de tolérance).

Le fauchage jouxtant les accotements fera l'objet d'un fauchage à la hauteur de 6 centimètres 2 à 3 fois dans l'année.

Arbres :

Mise en sécurité des arbres en évolution libre (élagage nécessaire à la circulation routière).

26

Gestion de Cimetières

Orientation paysagère : Espaces structurés spécifiques accueillant du public et nécessitant un aspect visuel propre.

Composition : Espaces fortement encadrés par des monuments. Les voies sont en enrobé ou en table. Il existe encore des parties non occupées conservées en herbe.

Entretien

Pelouses et prairies :

Toute bimensuelle en mulching, à 6 centimètres avec une tolérance jusqu'à 10 cm.

Allées et désherbage :

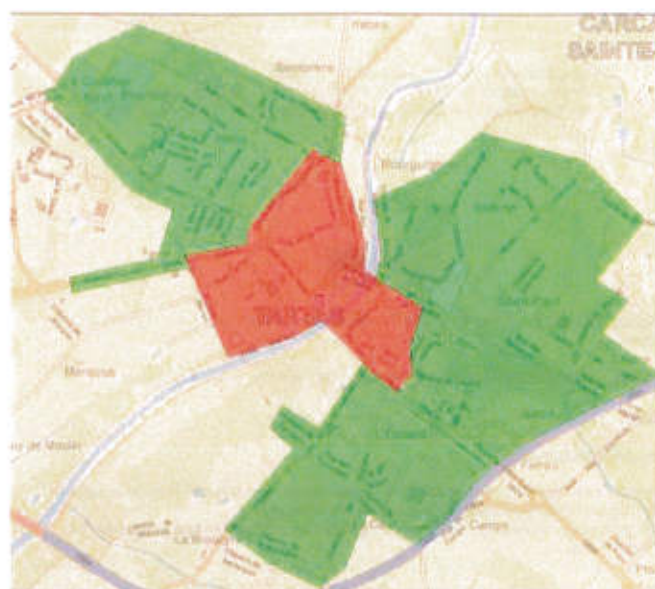
Les allées seront traitées au désherbage thermique à air chaud et infrarouge avec une tolérance de 5 cm en hauteur avec un taux maximal d'infestation de 5-10 % sur 2 cimetières.

Traitement chimique des tontes de tombes sur le vieux cimetière le temps de mettre en place une méthode alternative.

28

3. Cartographie

Hierarchisation des zones à entretenir



1: Centre ville

2: Résidentielle

3: Autres

Mécanique Brosse rotative



Principe : Action d'une brosse métallique grattant la surface pour retirer la végétation

Utilisation : Surfaces imperméables

Limites : Dégradation de la surface imperméable et plus particulièrement des joints

Essais services techniques Tarn : Observé lors de plusieurs démonstrations.

Technique non retenue car aggrave la dégradation de la surface



IV. Présentation des différents matériels

1. Le désherbage

Les techniques de désherbage alternatives à lutte chimique

Mécanique Couteaux ou herse



Principe : Action d'une herse grattant les premiers centimètres du sol pour déraciner la végétation

Utilisation : Surfaces perméables pouvant être déstructurées

Limites : Dégradation de la structure, nécessité d'un compactage après passage

Technique non retenue car elle demande beaucoup de main d'œuvre et la mise en place d'une grave calibrée.

Mécanique Balayeuse



Principe : Action d'une balayeuse grattant les surfaces imperméables pour arracher la végétation

Utilisation : Surfaces imperméables

Limites : Efficace sur jeune végétation donc passages fréquents

Essais services techniques Tarn : Balayage régulier de la voirie, efficace si passage mensuel

Technique retenue avec la balayeuse communale et mise en place d'un planning de passage mensuel.

Thermique Eau chaude ou vapeur

ID : C40-214003139-201706-5-2017_C14-3E

Envoyé en préfecture le 23/06/2017

Reçu en préfecture le 23/06/2017

Publié au Journal le 23/06/2017

**Thermique
Gaz**



Principe : Application de l'eau chaude ou vapeur sur la végétation, faisant éclater les cellules végétales.

Utilisation : Surfaces imperméables et perméables.

Limites : Température entre 90 et 120 °C donc application directe et longue avec faible rendement.

Coût: 0,26 €/m²/an – Système le moins écologique.

Essais services techniques Tarmac : Plusieurs fabricants.

Technique non retenue car investissement élevé et rendement faible.



Principe : Application d'une forte chaleur sur la végétation, faisant éclater les cellules végétales.

Utilisation : Surfaces imperméables et perméables.

Limites : Température entre 400 et 1100 °C donc application rapide avec bon rendement.

Coût: 0,11 €/m²/an – Dégagement de CO₂.

Essais services techniques Tarmac : Plusieurs fabricants.

Technique retenue avec 3 types d'appareils. Mise en place d'un planning de passage mensuel.

Appareils retenus

Four infrarouge



Température de 900 à 1000 °C
Sur 3 points d'un tracteur
Largeur: 160 cm
Poids: 280 kg
3 bouteilles propane de 13 kg
Consommation: 8,1 kg/H
Vitesse de travail: 3 km/h

Applications: sur trottoirs larges et grands espaces.

Prix: 14 700 € HT

33

Four air chaud pulsé



Température de 375 °C
Sur porte-outil:
Largeur: 75 cm
Poids: 90 kg
1 bouteille propane de 13 kg
Consommation: 2,5 kg/H
Vitesse de travail: 2,5 km/h
Par de flamme directe

Application sur l'ensemble des surfaces.

Prix: 12 500 € HT

34

Lance air chaud pulsé



Température de 190 à 290 °C
Sur chariot pour:tr
Poids: 55 kg
1 bouteille propane de 13 kg
Consommation: 1,1 kg/H
Vitesse de travail: 3 km/h
Par de flamme directe

Applications: sur pied: de clôture, mobilier

Prix: 5 350 € HT